

*Lettre d'un Russe, sur la peine du Knout ;
adressée aux Auteurs du Journal Encyclo-
pédique.*

PERMETTEZ-MOI, Messieurs, de me servir de la voie de votre Journal, pour relever une incongruité, insérée dans le *Dictionnaire Encyclopédique*, & d'autant plus révoltante, qu'elle attaque toute une nation ; ce qui n'est pas du tout philosophique.

Il est dit à l'article **KNOUT**, (dont on auroit pu fort bien se passer) *c'est un supplice en usage parmi les Russes ; ce qui est vrai ; comme le fouet & la marque sont des supplices en usage parmi les François. Mais il est dit plus bas : le supplice du Knout n'est point tenu pour un déshonneur, & on le regarde plutôt comme une punition de faveur, à moins qu'il ne soit suivi de l'exil en Sibérie. Voilà une assertion bien étrange ! Il faut que l'Auteur de cet article ait une singulière opinion du Gouvernement & de la Nation Russe. Il est à présumer qu'il en range tous les individus dans la classe des brutes, ou que du moins, il les considère comme une nuance entre l'homme & le Jocko, dans la grande échelle des êtres animés.*

Le supplice du Knout n'est point tenu pour un déshonneur. Donc les Russes n'ont pas même

une idée confuse de l'honneur ; donc ils n'éprouvent aucune affection morale, à l'instar des bêtes de somme. On n'auroit plus qu'un pas à faire pour mettre ces peuples au nombre des plantes exotiques, qui, comme la Todda Vaddi des Malabares, paroissent uniquement douées de quelque sensibilité physique. *On regarde plutôt ce supplice comme une punition de faveur.* Voilà le Gouvernement outragé ainsi que la nation. *A moins qu'il ne soit suivi de l'exil en Sibirie :* voilà les Russes avec des idées précisément au rebours de celles des autres peuples Européens.

Le fait est que le *Knout* est une peine qui emporte toujours infamie, & qui s'inflige, à-peu-près, dans les mêmes cas où l'on pend en France ; ce qui prouve que nos loix pénales ne sont pas les plus sévères. Il est vrai qu'en Russie, on arrache quelquefois les narines aux criminels ; mais c'est comme on marque ailleurs, d'un fer chaud sur l'omoplate. Dans de certaines circonstances on condamne ici le fustigé ou le mutilé à la *Catorga*, c'est-à-dire, aux travaux publics ; ce qui revient à la peine des galères en France, & à la brouette en Allemagne. Quand le délit est moindre, on condamne simplement l'accusé convaincu, à être frappé de verges dans la prison, comme on le pratique encore en France sous la custode, *sub custodia*. Ainsi, toute la différence qu'il y a dans les supplices des deux pays, c'est qu'en Russie, on frappe avec des cours

roies & des verges, selon la nature du délit ; & qu'en France on prend , & on frappe avec des verges. Mais encore autrefois , à ce que disent les doctes Auteurs de l'*Encyclopédie*, on donnoit le fouet en France avec des escourgées de courroies , & lanières de cuir , garnies de plumbeaux ou de pointes de fer , ou comme la queue d'un scorpion ?

Supposez, Messieurs, un Allemand ou un Russe qui eût dit : *Le Fouet en France n'est pas tenu pour un déshonneur ; l'Eglise même l'administre au pied de l'autel comme une faveur ; témoin Raimond , comte de Toulouse , petit fils du premier de ce nom , qu'elle fit siffler en cérémonie à la vue d'une nombreuse populace.* Qu'auroit-on répondu au barbare ?

Voilà cependant comme sont écrits la plupart des Ouvrages sur la Russie , composés ou mis au jour à Paris. Les Auteurs s'appuyent du témoignage des gens qui ont mal vu il y a cent ans ; & je ne fais par quelle fatalité, les écrivains le plus sensés & les plus véridiques , semblent renoncer à la raison & à l'impartialité, dès qu'il s'agit de cet empire policé par Pierre-le-Grand , & illustré par Cathérine II. J'en excepte, toutefois, M. de Voltaire , qui ne s'est jamais permis d'affertion hasardée , & qui n'a jamais outragé à la vérité.

Il est inutile de m'arrêter davantage à cet objet : tout ce que je dois ajouter , c'est que M. de Montesquieu a dit en plaisantant , qu'il travailloit à un livre de 12 pages , qui devoit

contenir tout ce que nous favons sur la métaphysique, la politique & la morale : l'Auteur de l'article que je relève, autrement concis, a eu l'art de témoigner en trois lignes plus de mépris pour tout un pays & pour la vérité; que bien des écrivains ne l'ont fait dans des Ouvrages volumineux.

Au reste, vous me rendrez la justice de croire que j'estime autant que je le dois, une entreprise importante, où l'excellent l'emporte si prodigieusement sur le mauvais. C'est un de mes regrets que l'absurdité que je relève, ne se trouve pas dans quelque pamphlet obscur; au-lieu d'être placée dans une production qui doit passer à la dernière postérité. Je suis avec l'estime particulière due à vos talens & à l'impartialité dont vous faites profession, &c.

De***, députés à la commission des loix.

A St. Pétersbourg, le 30 Juillet 1773.

